

**Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors
du prochain conseil de quartier.**



CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VAL-SENNEVILLE

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 22 juin 2022
à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au
656, route des Campagnards*

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier
Mme Janique Boutin, conseillère de quartier
M. Réginald Béland, conseiller de quartier
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier
M. Jean Simard, conseiller de quartier
M. Frédéric Bisson, agent administratif aux communications pour la ville de Val-d'Or

ABSENCES :

M. Stéphane Dénomme, conseiller de quartier
M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier

ASSISTANCE : Une personne

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre. Il est 19 h 01.

2- Lecture de l'ordre du jour de la séance du 22 juin 2022

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par M. Réginald Béland, appuyé de Mme Janique Boutin, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2022-06-01

3- Lecture et suivis du procès-verbal de la rencontre du 13 avril 2022

Une lecture du procès-verbal est rapidement réalisée par Monsieur St-Jules, qui indique qu'il fera les suivis au point suivant.

Il est proposé par M. Réginald Béland, appuyé de Mme Stéphanie Dubé d'accepter le procès-verbal de la dernière rencontre.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2022-06-02

4- Suivis

- a) **Chemin Paré :** La demande a été envoyée à la direction générale de la Ville de Val-d'Or, on ne sait actuellement pas encore si le Chemin Paré sera priorisé ou non mais c'est à l'étude du Programme triennal d'immobilisation (PTI).
- b) **Travaux de niveleuse :** M. St-Jules a transmis la demande au département des travaux publics de la Ville de Val-d'Or.

- c) **Demande contenants de poubelles et nettoyage au débarcadère de bateaux de la rivière Bourlamaque** : La demande a été envoyée au département des travaux publics mais en ce moment ils sont en attente d'un retour de la MRC de la Vallée de l'Or pour l'installation d'une poubelle. Il y avait aussi des roches à déplacer au bout du quai dans l'eau pour ne pas abimer les bateaux, ce qui devrait être fait prochainement mais comme le niveau de l'eau est assez haut, c'est complexe actuellement.
- d) **Dérivation de la circulation** : Une note à cet effet a été émise à la direction générale de la Ville de Val-d'Or par M. St-Jules et le département des travaux public en a pris bonne note.

5- Informations

- a) **Forage au Lac Herbin** : M. St-Jules a rencontré les responsables de la Mine Eldorado Gold en avril dernier et l'organisation va commencer des travaux d'exploration au lac Herbin au cours de l'été 2022. M. St-Jules indique que les citoyens n'ont pas à s'inquiéter avec car la mine a passé tous les tests et accreditations. Il n'y aura aucun effet négatif sur l'environnement. Sur l'ancien terrain de la Mine Belmoral, ils vont récupérer environ 77 mètres cube de bois et feront des travaux de forage sur terre. M. St-Jules ajoute qu'ils feront également du forage sur barge et qu'ils feront un audit de la qualité de l'eau du lac avant et après les travaux de forage. Eldorado Gold a promis qu'ils respecteraient cette démarche. Les travaux devraient être terminés au début du mois de septembre.
- b) **Aérodrome** : NAV Canada avait indiqué dans les environs du mois de mars que le projet d'aérodrome pouvait voir le jour sans problème puisqu'il ne représentait pas de problème de sécurité. Cependant, dans les dernières semaines, la direction de NAV Canada a indiqué qu'après avoir analysé à nouveau la situation, que le projet d'aérodrome contrevenait à environ six articles de sécurité. Suite à ce nouveau développement, l'aéroport de Val-d'Or va aussi s'opposer au projet. M. St-Jules indique qu'il aura plus d'informations au cours des prochaines semaines, lui qui se trouve sur le conseil d'administration de l'aéroport. Pour le moment, nous ne savons donc pas exactement ce qui va advenir de ce projet.

6- Parcs

- a) **Parc BMX** : M. St-Jules a rencontré M. Ian Bélanger et le nouvel architecte paysagiste à la Ville de Val-d'Or. Ce dernier a indiqué vouloir venir analyser les besoins du parc BMX afin de proposer des modules pertinents à y installer. Il va ensuite faire une présélection avant de proposer ses idées. M. Béland et certains autres membres du conseil aimeraient être sur le terrain pour rencontrer l'architecte paysagiste et voir ce qu'il va proposer. Donc, le projet est en marche, les lampadaires sont déjà installées, mais le raccordement des fils électriques aura lieu durant l'été.
- b) **Parc Polyval** : M. St-Jules a eu beaucoup d'échanges avec M. Ian Bélanger et l'architecte paysagiste de la Ville de Val-d'Or afin de prévoir un calendrier de démarches pour la consultation des citoyens. La Ville a actuellement une préférence pour le site à l'entrée du sentier vers le Lac des Sœurs mais le terrain ne sera pas choisi avant la consultation citoyenne. La date de cette consultation n'est pas encore définie mais ils visent la fin du mois d'août.

7- Discussion sur l'article 3A du règlement 2002-49 Nuisance neige en milieu urbain

M. Simard ressent une frustration à l'égard de cette réglementation. Il se demande pourquoi la situation n'est pas réciproque entre les habitants du centre-ville de Val-d'Or et les habitants du milieu urbain en ce qui concerne le déneigement de la chaussée vers les terrains. M. St-Jules a fait parvenir cette interrogation à la direction de la Ville de Val-d'Or, qui répond que les citoyens urbains payent une taxe supplémentaire pour le déneigement, c'est ce qui justifie qu'un effort supplémentaire est fait par l'équipe de la Ville. De plus, selon une loi provinciale sur les cités et villes, une ville a le droit de pousser de la neige

sur les terrains mais le contraire est interdit, un citoyen ne peut pas repousser la neige dans la rue. M. Simard considère que cette réglementation a été instaurée à la base pour les centres villes mais qu'elle ne tient pas du tout compte de la réalité du secteur rural, ce qu'il déplore. Il poursuit en indiquant que ça rend les populations de Vassan et Val-Senneville mécontents puisque les travailleurs de la Ville de Val-d'Or ne font pas attention pour éviter les entrées de cours même s'il y a énormément de neige lorsqu'ils grattent les rues.

Les citoyens de Val-Senneville aimeraient une application différente de la réglementation entre l'urbain, le rural et le rural. M. Simard, appuyé de Mme Dubé, propose donc de trouver une façon de moduler la réglementation en fonction des milieux pour tenir compte des réalités de chaque secteur lors du ramassage de la neige dans les chaussées.

Adopté à l'unanimité

Résolution VS2022-06-03

8- Petite caisse

M. St-Jules remet les factures des tasses, du café et des beignes à Mme Stéphanie Dubé, responsable de la petite caisse du conseil de quartier. M. St-Jules propose l'idée de faire une rencontre/repas avec le conseil à l'automne.

9- Varia

- a) **Demander le code Wi-Fi du centre communautaire :** Frédéric Bisson se porte volontaire pour contacter M. Yannick Martin afin de récupérer le code de la connexion wi-fi.
- b) **Glissade :** La Ville de Val-d'Or vient porter du gravier sur un terrain de Val-Senneville selon M. Béland. Il se demande si ça serait possible de récupérer le gravier en question ou si la Ville veut le récupérer. M. St-Jules indique qu'il abordera le sujet avec les personnes concernées et lui reviendra à ce sujet.
- c) **Responsable du matériel d'accueil:** M. St-Jules demande aux conseillers si quelqu'un pourrait récupérer le café et les beignes pour la prochaine rencontre. Les conseillers, qui habitent Val-Senneville, ne se portent pas volontaire pour se rendre à Val-d'Or acheter du café, c'est donc M. St-Jules qui s'en occupera. Les membres du conseil le remercient.
- d) **Feu de la St-Jean :** Réginald Béland invite les membres du conseil à se rendre au Centre des loisirs de Val-Senneville pour célébrer la St-Jean, le vendredi 24 juin. Cette activité est organisée par le Comité des loisirs de Val-Senneville.

10- Questions et interventions du public

Aucune demande supplémentaire.

11- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 14 septembre 2022 à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

12- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Réginald Béland, appuyé par M. Jean Simard, de lever la séance. Il est 20 h 25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2022-06-04

FRÉDÉRIC BISSON
Secrétaire d'assemblée